



SAINT-JOSSE  
SINT-JOOST

*Conseil communal du 27/05/2026*

**Réponse à l'interpellation n°34 :**

**« L'impact sur la Mission Locale de Saint-Josse de la suppression des aides à l'emploi ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal PS »** (*ordre du jour complémentaire*)

Monsieur le Conseiller,

Il y a en effet des discussions entre le Ministre de l'emploi d'un côté et les syndicats et la FEBISP, qui est la Fédération Bruxelloises des organismes d'Insertion Socioprofessionnelle, de l'autre, afin de trouver une solution à cette « non compatibilité » entre Titres-services et Economie Sociale Mandaté en Insertion.

Une rencontre entre la Mission locale et la FEBISP était déjà à l'ordre du jour afin de réfléchir aux actions à mener ensemble pour continuer à défendre le secteur.

Le service Atouménage de la Mission Locale pour l'emploi de Saint-Josse compte 22 aide-ménagères et non une cinquantaine. Tous ne sont pas à temps plein. Le soutien de la Région est de maximum 10.000€/an/ETP (équivalent temps plein) et non de 2.000€ par mois. Nous restons donc attentifs et mobilisés.